

(A)

(N° 60.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1874.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui réunit à la commune de Fize-le-Marsal une partie du terri- toire de la commune de Thys.

*(Voir le N° 178, session 1872-1873 et 117, session 1873-1874 de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. HUBERT, Président, le Baron DE SELYS LONGCHAMPS et le
Comte LOUIS DE MERODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

De l'examen scrupuleux du Projet de Loi concernant une délimitation nouvelle des communes de Thys et de Fize-le-Marsal, il résulte pour votre Commission la conviction qu'il y a lieu d'adopter cette délimitation.

Sept chefs de famille demandent que leurs habitations soient détachées de la première commune pour être réunies à la seconde. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre les motifs invoqués par les pétitionnaires lesquels dérivent de leur éloignement du centre de la commune de Thys de plus de deux kilomètres, tandis que leurs habitations sont enclavées dans l'agglomération du village de Fize-le-Marsal. Le nombre des habitants passant de la première à la seconde de ces communes est de 41.

Le Conseil provincial de Liège est unanime à approuver cette nouvelle délimitation. Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité également de ses membres présents, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
HUBERT.

Le Rapporteur,
Comte LOUIS DE MERODE.